~ *			
Délibération n° 17	Conseil Municipal du 15 septembre 2015		
Direction service : Direction Générale des Services	Domaine de compétence : Politique de la ville		
Le mardi quinze septemb convoqué s'est réuni en r Monsieur Philippe Fait.	re deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment éunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire,		
Date de convocation : 7/09/015  Membres présents : 29  Membres ayant donné pouvoir: 4  Nombre de votants : 33  Affiché le 22 Septembre 2015	Présents: Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Frédéric CADET, Madame Laurence CARON, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Christian RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Angélique COUSIN, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphanie SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Madame Stéphanie DANNE, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Francis LEROY, Madame Marie-Pierre HAGNERE, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.  Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Martine GHEZAL, Madame Laurie CAFFIER, Monsieur Yvon BRIHIER et Madame Martina DESCHARLES;  Absent excusé: 0  Votants: 33  Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET		
Objet : Contrat de Ville -	Reliquat ANRU		
Rapporteur : M. le Maire			
Synthèse de la délibération :	<ul> <li>Valider la programmation reliquat ANRU du Contrat de Ville</li> <li>2015,</li> <li>Valider le financement de cette programmation.</li> </ul>		

- Dans le cadre du reliquat ANRU 2015 pour la réhabilitation, sur les quartiers prioritaires politique de la ville, d'équipements sportifs lancé par la Préfecture du Pas-de-Calais,
- Suite à la nécessité de transmettre à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et à la Préfecture du Pas-de-Calais , le programme de réhabilitation suite au reliquat ANRU/Contrat de Ville 2015,
- Considérant que le Secrétaire Général Adjoint en charge de la Cohésion Sociale a décidé d'octroyer une subvention de 150 000 € suite au reliquat ANRU pour le contrat de ville d'Etaples.

ACTION	TOTAL	PART ETAT	PART VILLE	PORTEUR
Réhabilitation du terrain multi- sports Jean Moulin + Réhabilitation du parcours sportif square Jacques Brel	192 942 € H.T	150 000 €	42 <sub>.</sub> 942 €	Mairie d'Etaples

- L'ensemble des dépenses sera imputé au chapitre 40 Art. 2135 « investissement »
  - Il est proposé au conseil municipal de valider cette action,

D'accepter le financement énoncé ci-dessus.

La délibération est adoptée par 33 voix pour.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Délibération rendue exécutoire en vertu de sa publication et de sa transmission au Contrôle de légalité le (voir visa) REÇU LE

- 5 OCT. 2015

SOUS-PREFECTURE
Le Maire de MONTREUIL-sur-MER

Philippe Fait

La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

• d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire

d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille